

MARSEILLE SERVICES

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège à MARSEILLE (14e), 162, boulevard Danièle Casanova
R.C.S. MARSEILLE : B 350.324.125
=====

89B717

PROCES-VERBAL
de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires du 12 Avril 1994
=====

A4446
20/5/94

Le Mardi 12 Avril 1994, à 15 heures 45,
à GUEUGNON (Saône-et-Loire), route de Digoin, dans les
bureaux de la Société "TRANSPORTS J. RAVE S.A.",
les actionnaires sont réunis en Assemblée Générale
Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

M. Jean-Pierre MARCORELLES, Président du Conseil
d'Administration, préside l'assemblée, conformément aux statuts.

Mme Anne RAVE et M. Frédéric CHARBON, qui acceptent, sont
priés de remplir les fonctions de Scrutateurs.

Le Bureau, ainsi composé, désigne M. Paul VILVERT comme
Secrétaire.

Le Président rappelle tout d'abord ce qui suit :

- aucun des actionnaires n'ayant demandé l'inscription de
projets de résolutions à l'ordre du jour, la présente assemblée
a été convoquée avec l'ordre du jour suivant proposé par les
administrateurs :

- = Nomination d'administrateur ;
- = Délégation de pouvoirs pour les formalités.

- la convocation a eu lieu suivant les prescriptions de
l'article 124 du décret n° 67.236 du 23 Mars 1967 et de
l'article 17 des statuts, au moyen d'une lettre adressée le 25
Mars 1994 à chaque actionnaire ;

- M. Raymond MOUROU, Commissaire aux Comptes, a été
convoqué par lettre recommandée en date du même jour, avec
demande d'avis de réception ;

- toutes les pièces et tous les documents visés aux
articles 133 et 135 du décret précité du 23 Mars 1967 ont été
tenus à la disposition des actionnaires, au siège social,
pendant le délai de quinze jours avant celui de la présente
réunion, et adressés aux actionnaires dans les cas et conditions
prescrits par les textes en vigueur.

L'Assemblée prend acte de ces déclarations.

Puis le Président constate, d'après la feuille de présence
émargée par les actionnaires présents et certifiée exacte par
les membres du Bureau, que les actionnaires présents et
représentés possèdent ensemble les 2.500 actions composant le
capital social.

Il transmet les excuses de M. Raymond MOUROU, Commissaire
aux Comptes, empêché.

Il déclare alors que l'assemblée, régulièrement convoquée
et composée, et réunissant le quorum prescrit par la loi et les
statuts, peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau, à la disposition des membres de
l'assemblée :

H

- 1/ un exemplaire des statuts ;
- 2/ les pièces de convocation ;
- 3/ la feuille de présence et les procurations des actionnaires représentés ;
- 4/ la liste des actionnaires ;
- 5/ le rapport des administrateurs ;
- 6/ le texte des résolutions présentées par les administrateurs.

Puis il ouvre la délibération par la lecture du rapport des administrateurs.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires.

Après un échange d'observations sur les questions à l'ordre du jour, la discussion étant close, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que M. Jean-François RAVE est démissionnaire d'office de son mandat d'administrateur de la Société depuis le 18 Mars 1994,

et décide de nommer en remplacement pour la durée statutaire de six ans devant prendre fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999,

la Société "TRANSPORTS J. RAVE S.A.", siège à GUEUGNON (Saône-et-Loire), route de Digoïn.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale prend acte que la Société "TRANSPORTS J. RAVE S.A." a nommé en qualité de représentant permanent Mme Anne RAVE née COGNARD, demeurant à VENDENESSE-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), Lieudit Beaumont.

DEUXIEME RESOLUTION

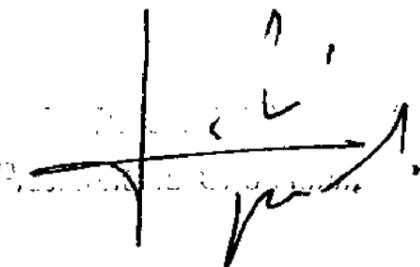
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 16 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

OCRA
Le Président



TRANSPORTS J. RAVE S.A.

Société Anonyme au capital de 9.933.000 Francs
Siège à GUEUGNON (Saône-et-Loire), Route de Digoin
R.C.S. CHAROLLES : B 795.620.277
=====

MARSEILLE-SERVICES

162 bd Danièle Casanova

13014 MARSEILLE

Le 12 Avril 1994

Messieurs,

Nous vous notifions par la présente notre décision de nommer en qualité de représentant permanent de notre Société au sein de votre Conseil d'Administration,

Mme Anne RAVE née COGNARD, demeurant à VENDENESSE-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), Lieudit Beaumont.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
F. CHARBON

